

Commune de Cernay-la-Ville

Séance du Conseil Municipal du 24 mai 2012

Date de convocation : 15 mai 2012 – Date d’affichage : 15 mai 2012

L’an deux mil douze, le vingt-quatre mai à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique en mairie de Cernay-la-Ville, sous la présidence de Monsieur René MEMAIN, Maire.

Etaient Présents : MM. BARGIARELLI, BOUR, DAIZE, DELAGE, DURAND, FONT, MEMAIN, MUNIER PASSET, PERRIN, RANCE, SCHAFTLEIN, WOHREL

Ont donné pouvoirs : M. CASSERT qui a donné procuration à M. MEMAIN
Mme LORIEROUX qui a donné procuration à Mme FONT

Absents : MM. BERGER, FERSSIWI, ROY

Mme DURAND a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l’unanimité,

ADOPTE, sans observation,, le compte-rendu de la réunion précédente du 23 avril 2012,

- s’agissant de la passation de marchés selon la procédure adaptée conformément à l’article 28 du code des marchés publics :
 - Décision n°2012_007 du 24 avril 2012 de passer un marché de travaux avec l’entreprise J.C.R. Sarl sise à Fontenay-le-Fleury (78) pour la fourniture et la pose de deux lavabos collectifs circulaires à l’école maternelle pour un montant de 4 608,60 € H.T., soit 5 511,87€ TTC.

1. Avenant n°2 au marché de travaux d’amélioration de la station d’épuration – traitement du phosphore et aménagements divers

M. le Maire présente à l’Assemblée l’avenant n°2 au marché de travaux d’amélioration de la station d’épuration passé avec l’entreprise IOTA Environnement.

M. le Maire rappelle le montant du marché initial : 169 066,00 € H.T.
Un premier avenant d’un montant de 9 100,00 € H.T. avait déjà été voté le 26.03.2012.

De nouvelles modifications sont nécessaires au marché :

- travaux de suppression de la fuite en aval du canal de sortie
- évacuation des eaux pluviales
- aménagements de la circulation piétonne au niveau du canal d’entrée
- renouvellement de la canalisation d’alimentation en eau potable du local à boues

Le montant de ce second avenant s’élève à 5 250,00 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le marché de travaux d’amélioration de la station d’épuration – traitement du phosphore et aménagements divers,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
Après échanges de vues et délibérations,
A l'unanimité,

DECIDE d'accepter l'avenant n°2 au marché de travaux d'amélioration de la station d'épuration d'un montant de 5 250,00 € H.T.;

AUTORISE M. le Maire à signer cet avenant avec l'entreprise IOTA Environnement, titulaire du marché, ainsi que tous documents relatifs à la présente délibération.

2. Complément de subvention à l'association « Aimer Lire en Haute Vallée de Chevreuse ».

M. le Maire informe l'Assemblée qu'une subvention de 700,00 € a été versée à l'association « Aimer Lire en Haute Vallée de Chevreuse » conformément à ce qui avait été indiqué dans le budget. Or, la commune avait passé une convention avec cette association, s'engageant à verser la somme de 0.50 € par habitant de la commune (source INSEE) pour participer aux frais d'organisation du Salon du Livre.

La commune aurait donc dû verser une subvention d'un montant de 0.50 € x 1693 habitants, soit 846.50 €.

M. le Maire propose par conséquent à l'Assemblée de voter un complément de subvention à l'association « Aimer Lire en Haute Vallée de Chevreuse » d'un montant de 146.50 € au titre de l'année 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
Après échanges de vues et délibérations,
A l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention complémentaire d'un montant de 146.50 € à l'association « Aimer Lire en Haute Vallée de Chevreuse.